

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 14 septembre 2015 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 178-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 179-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 180-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu que ce procès-verbal est adopté.

*****DEPOT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LA 2^E ANNÉE DU RÔLE 2015-2016-2017**

*****RAPPORT DES ÉTATS DE RÉSULTATS FINANCIERS-** La directrice générale dépose les états de résultats à des fins d'analyse

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: le représentant remet les résultats pour juin, juillet et août

Corporation de développement : pas de réunion toutefois, le maire informe le conseil que le projet d'implantation d'une borne de recharge pour les voitures électriques est accepté au pacte rural.

Bibliothèque : aucun point

*****Une demande est faite par la responsable de la gestion de la salle communautaire au sujet de l'achat d'une souffleuse à neige pour l'entretien de la patinoire et après discussion, le conseil reporte cet achat au prochain budget.

RÉSOLUTION 181-2015 MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu d'adopter une motion de Félicitations au comité organisateur et aux bénévoles pour l'organisation du Festival de la p'tite Campagne.

***Le président du club L'Étang du Moulin fait une demande d'appui auprès de la municipalité pour la présentation d'un projet d'achat d'équipements de restauration et un projet de réparation de pont sur le sentier Trans-Québec auprès de la SOPER de Rimouski.

RÉSOLUTION 182-2015 APPUI AU PROJET DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE : le club L'Étang du Moulin est un organisme qui, par sa mission, fait la promotion du sport de la motoneige;

ATTENDU QUE : le club L'Étang du Moulin reçoit en saison hivernale un nombre important de touristes contribuant à un rayonnement régional;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu d'appuyer le projet d'achat d'équipements de restauration et un projet de réparation de pont sur le sentier Trans-Québec présenté par le Club L'Étang du Moulin de Saint-Eugène-de-Ladrière auprès de la SOPER de Rimouski-Neigette.

RAPPORT de l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics:

Permis : Murielle Jean, François Rioux, Bergerie Viel et Malenfant et Jean-Guy Berger.

RÉSOLUTION 183-2015 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **54,943.56\$**.

RÉSOLUTION 184-2015 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement final de la facture pour les services de la SQ au montant de **15,264\$**.

RÉSOLUTION 185-2015 DEMANDE POUR LA FORMATION CHRÉTIENNE DES JEUNES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil accorde à la Fabrique de Saint-Eugène-de-Ladrière un montant de **900\$** pour la formation chrétienne des jeunes.

RÉSOLUTION 186-2015 COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de payer l'inscription de la directrice générale au colloque de zone des directeurs municipaux au montant de **75\$** incluant les taxes, ainsi que les frais de déplacements partagés avec la directrice générale de St-Valérien.

RÉSOLUTION 187-2015 COTISATION A.T.R.

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de payer la cotisation annuelle pour l'Association touristique régionale du BSL au montant de **269\$** excluant les taxes.

RÉSOLUTION 188-2015 BUDGET PROPOSÉ POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À ST-VALÉRIEN

ATTENDU QUE : l'entente de services d'une durée de 5 ans signée par la municipalité de St-Valérien et de St-Eugène-de-Ladrière se termine en novembre 2015;

ATTENDU QU' : il y a lieu de renouveler l'entente entre les deux parties en retirant la répartition des coûts d'immobilisations en raison du paiement final de la dette reliée à l'achat du camion;

ATTENDU QU'une modification sera ajoutée à l'entente en regard du bris de bacs roulants;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de proposer à la municipalité de St-Valérien un budget pour le service de collecte des matières résiduelles d'une durée d'un an et renouvelable à chaque année si cette dernière accepte de renouveler l'entente modifiée.

*****L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES EST REPORTÉE À LA SÉANCE D'OCTOBRE**

RÉSOLUTION 189-2015 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU QUE : le marquage de la chaussée fait partie des travaux admissibles au PARRM;

ATTENDU QUE : suite à une estimation des coûts, la municipalité peut octroyer le contrat de marquage de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est de Rimouski au montant de **5,963\$** incluant les taxes pour le marquage de toutes les rues de la municipalité.

***** OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL LE 22 SEPTEMBRE**

*****COLLECTE DES GROS REBUTS MERCREDI LE 7 OCTOBRE 2015**

***** 1^E RENCONTRE LE 1^E OCTOBRE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

RÉSOLUTION 190-2015 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE : le propriétaire du lot 4147491 situé sur la rue Nicolas Rioux à St-Eugène-de-Ladrière transfère le dit-lot à sa conjointe, madame Louise Thibault;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de libérer monsieur Jean-Paul Fortin des exigences, en regard de l'obligation de construire une habitation dans un délai de 24 mois, stipulées au contrat signée en date du 1^e février 2013 et portant le numéro de minute 19 719 617 et

par ailleurs, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière exige de la nouvelle propriétaire du lot 4147491, madame Louise Thibault, les mêmes exigences de construction d'une habitation dans un délai de 24 mois à compter de la signature du transfert de propriété et à défaut de remplir les exigences demandées, Madame Thibault est soumise à la même clause de rétrocession mentionnée au contrat numéro 19 719 617.

RÉSOLUTION 191-2015 REDEVANCES EN REGARD DU PROJET ÉOLIEN NICOLAS-RIOU

Considérant que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière mandate le maire, monsieur Gilbert Pigeon pour les négociations en rapport avec les redevances du projet éolien Nicolas-Riou situé sur le territoire de Saint-Eugène-de-Ladrière;

Considérant qu'il est opportun que Saint-Eugène-de-Ladrière signifie que l'implantation de 6 éoliennes sur son territoire amène des contraintes visuelles et sonores et autres contraintes;

En conséquence il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement par le conseil municipal de demander à la MRC de Rimouski-Neigette que la totalité du 55% de redevances des 6 éoliennes situées sur notre territoire, devant être distribué aux municipalités qui reçoivent des éoliennes, leur soit versée et par ailleurs, en cas de refus, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ne signera pas la convention relative à l'implantation du parc éolien Nicolas-Riou.

RÉSOLUTION 192-2015 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE REMPLACEMENT RÉGISSANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU QU' : en raison d'équité, la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière demande une modification au règlement de contrôle intérimaire de remplacement en regard du tarif du permis de construction d'une éolienne commerciale;

ATTENDU QUE: la demande de modification fera en sorte que la tarification sera pareille à celle de la MRC DES Basques et celle de Métis pour le permis de construction d'une éolienne commerciale;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de demander à la MRC de Rimouski-Neigette de modifier l'article 3.4 du chapitre 3 du règlement 5-06 de contrôle intérimaire de remplacement de la façon suivante :

Que le tarif relatif au permis de construction d'une éolienne commerciale **soit de 4,000\$.**

RÉSOLUTION 193-2015 ACHAT D'UNE POMPE POUR L'EAU POTABLE

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Germain Therriault à procéder à l'achat d'une pompe 1 force pour l'eau potable produisant 12 gallons/minute auprès de Plomberie JGS de St-Fabien au coût estimé de **3,500\$** excluant les taxes.

***** SOLIFOR DEMANDE UNE RÉVISION DE LEUR ÉVALUATION AUPRÈS DE SERVITECH, DOSSIER À SUIVRE**

****** LE CONSEIL PRENDRA CONNAISSANCE DU CONTENU DU CAHIER DES OBLIGATIONS DES UTILISATEURS DE VÉHICULES LOURDS À LA SÉANCE D'OCTOBRE**

RÉSOLUTION 194-2015 FACTURATION DE NUMÉRISATION LYNDA MORIN

ATTENDU QU' : une partie des travaux de numérisation des documents municipaux est exécutée;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu de payer la facture au montant de **920.69\$** incluant les taxes à Numérisation Lynda Morin de Rimouski.

RÉSOLUTION 195-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité à 23h.45

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& sec/trésorière